

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

### À LA BASE

# CLERICUS

La base CLERICUS est un ensemble de fonds généalogiques associatifs, placés sous la tutelle de la Fédération et gérés par les cercles fédérés. Chaque cercle fédéré qui le souhaite dispose dans cette base fédérale d'un fonds propre, où il accueille, traite et fusionne les généalogies personnelles qui y sont déversées par ses adhérents et qui ne sont consultables que par ses adhérents, sauf dérogations particulières ou ententes contractées par ledit cercle avec d'autres cercles fédérés. En déposant sa généalogie personnelle dans le fonds mutualisé de son cercle d'attache, l'adhérent fait don audit cercle de toutes ses données généalogiques, afin que celles-ci puissent être librement corrigées, uniformisées et fusionnées avec les généalogies déposées par d'autres adhérents, ceci dans le but de bâtir et d'enrichir un fonds associatif unique et épuré, sous le contrôle de modérateurs désignés par le cercle. L'adhérent dépositaire d'une généalogie ne pourra exiger, le cas échéant, que le retrait des données datées de moins de cent ans parmi celles qu'il a déposées.

Je déclare, avant de déposer mes travaux généalogiques dans le fonds mutualisé de mon cercle, avoir lu les présentes conditions générales et en accepter tous les termes.

Décembre 2015